

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS DE PUBLICATION

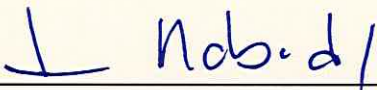
Règlement R-2019-281

Adoption du règlement R-2019-281 (Règlement décrétant une dépense de 289 910 \$ et un emprunt de 289 910 \$, pour la construction de bandes de patinoire et l'installation d'un système d'éclairage)

Avis est donné, que le règlement numéro R-2019-281 décrétant une dépense de 289 910 \$ et un emprunt de 289 910 \$, pour la construction de bandes de patinoire et l'installation d'un système d'éclairage, a été adopté le 23 septembre 2019 et qu'il peut en être pris communication au bureau municipal, situé au 1, rue Langlois à Sainte-Luce.

DONNÉ À SAINTE-LUCE, CE 11 NOVEMBRE 2019

Je, Jean Robidoux, directeur général et secrétaire-trésorier, résident de la municipalité de Sainte-Luce, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis aux endroits désignés par le conseil le 11 novembre 2019.



Jean Robidoux, directeur général et secrétaire-trésorier